



5 avril 2018



Communiqué de presse

5^{ÈME} PROGRAMME D' ACTIONS NITRATES : Déclaration à réaliser par les agriculteurs avant le 15 mai 2018

Pour retrouver une meilleure qualité des eaux superficielles et souterraines dans les zones « vulnérables », exposées à des risques de pollutions par les nitrates, l'État s'est engagé dans un programme d'action national nitrates.

Celui-ci se décline en programmes d'actions régionaux (PAR) qui précisent les mesures complémentaires et les renforcements nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux.

En Pays de la Loire, le 5^{ème} programme d'actions nitrates régional a été adopté en juin 2014. Il prévoit la mise en œuvre d'indicateurs de mesure et d'observation de la qualité de l'eau, des pratiques de fertilisation et du contexte agricole. Les indicateurs sur les pratiques de fertilisation sont élaborés notamment avec les informations transmises par les agriculteurs.

Grâce à un court questionnaire, les données collectées permettent de calculer chaque année des indicateurs par territoire. Les exploitations concernées sont celles situées en zones dites « vulnérables », soit l'ensemble de la région depuis février 2017.

Les agriculteurs sont invités à transmettre l'ensemble des données sollicitées pour la campagne culturale 2016/2017 (la quantité d'azote organique et minéral épandue, les surfaces en herbe et en cultures intermédiaires pièges à nitrates, les exports des cultures, ...) **soit par le biais des chambres d'agriculture, soit par téléprocédure d'ici le 15 mai 2018.**

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la déclaration et le questionnaire en ligne sur les sites :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Contact presse

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

@Prefet44